

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°24-012

SERVICE : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : Location de places dans la crèche « Les p'tits biscuits » à Ceyzériat pour les enfants de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD, dans les domaines de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT le recours à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour des raisons techniques pour la location de places dans la crèche « Les p'tits biscuits » à Ceyzériat pour les enfants de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;

CONSIDERANT le rapport d'analyse ;

CONSIDERANT que la commission pour les marchés à procédure adaptée réunie le 23 janvier 2024 propose de retenir l'offre de la société LES P'TITS BISCUITS DE CEYZERIAT (22100 Taden) ;

DECIDE

D'ATTRIBUER le marché ayant trait à la location de places dans la crèche « Les petits biscuits » à Ceyzériat pour les enfants de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse à la société LES P'TITS BISCUITS DE CEYZERIAT (22100 Taden) pour un montant estimatif de 112 500 € HT.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 23 janvier 2024.

Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,



Virginie GRIGNOLA-BERNARD
Déléguée à l'Action Sociale et à la Petite Enfance

